

## Décision du Maire

N° 2025-245

### DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : APPARTEMENT N° 2 - 4 RUE LUCIE DIEMER DUPPERET – 25200  
MONTBELIARD – LOCATION APPARTEMENT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 5 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'à l'occasion du Marché de Noël pour l'année 2025, la Municipalité a invité la Ville de Ludwigsburg ;
- Considérant que conformément à la convention de partenariat conclue entre la Municipalité et la Ville de Ludwigsburg, l'hébergement des exposants invités est pris en charge par la Ville de Montbéliard ;
- Considérant que l'appartement n° 1 meublé situé au 2<sup>ème</sup> étage au 4 rue Lucie Diemer Dupperet – 25200 MONTBELIARD est disponible ;
- Considérant que Madame FRESSARD Aurore a accepté de louer son appartement à la Ville de Montbéliard afin qu'elle le mette à disposition des exposants invités dans le cadre de la manifestation des Lumières de Noël.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer un contrat de location avec Madame FRESSARD Aurore aux conditions suivantes :
  - Durée : du 17 novembre au 26 décembre 2025.
  - Loyer : 900,00 €
  - Location au profit des exposants de la Ville de Ludwigsburg

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le lundi 24 Novembre 2025 **Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué**



Déposée en Sous-Préfecture le : 25/11/2025

**Eddie STAMPONE**

Affichée le : 25/11/2025